



Charte de qualité pour les espaces publics

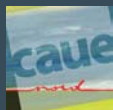
Analyse partagée

Point de vue des acteurs

Documents additionnels

Commune d'Auby

**Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) pour
la réalisation d'une *Charte de qualité pour les espaces publics***



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord
98 rue des Stations - Lille - Tel : 03 20 57 67 67 - Fax : 03 20 30 93 40 - Mail : caue59@caue59.asso.fr

MISSION REALISEE PAR : Christophe GRANDJACQUES, architecte-urbaniste, chargé d'études
& Ahmed REBAÏ, ingénieur écologue, chargé d'études

Ce document résulte de la contribution de la Municipalité d'Auby, d'une large concertation des habitants et du travail d'investigation du CAUE.

Ce document se présente en deux grandes parties :

A. Le CCTP

Ce CCTP est un cahier des charges conçu pour l'élaboration d'une charte de qualité pour les espaces publics d'Auby. Il est destiné à la consultation des équipes.

Son objet est de :

- présenter le contexte,
- expliciter les ambitions du maître d'ouvrage,
- proposer une méthodologie de travail,
- dresser l'ensemble des contraintes et exigences du maître d'ouvrage,
- cadrer le travail du maître d'œuvre,
- présenter le programme de la mission de maîtrise d'œuvre par une description détaillée des attendus,
- permettre aux maîtres d'œuvre de remettre leurs propositions de mission détaillées et chiffrées au maître d'ouvrage (Cf. partie " La mission de maîtrise d'ouvrage").

Son objectif est la réalisation de la charte de qualité pour les espaces publics d'Auby sous la forme de deux documents complémentaires :

- un document technique,
- un document pédagogique.

B. La phase préalable

Cette deuxième partie réalisée par le CAUE pour élaborer le cahier des charges de la Charte a été scindée en trois volets pour donner une meilleure lisibilité et faciliter la lecture.

1. Analyse partagée

Ce premier volet aborde deux niveaux :

- le premier présente la commune d'Auby dans son territoire,
- le deuxième s'intéresse plus particulièrement à la ville dans ses limites administratives.

Ce deuxième chapitre tente une synthèse des éléments culturels, naturels et paysagers. Il met l'accent sur l'inscription de la ville dans son site et sur les évolutions urbaine et industrielle qu'a connu la commune et identifie leurs impacts naturels et paysagers. Il permet de mieux comprendre les enjeux et met en évidence les potentialités.

2. Point de vue des acteurs

Ce deuxième volet vise à comprendre les dynamiques en cours à partir des débats qui ont eu lieu avec les partenaires, des différentes études réalisées ou des projets réalisés ou à venir.

3. Documents additionnels

Ce troisième volet rassemble l'ensemble des documents qui ont servi à la sensibilisation des habitants (diaporamas), et les comptes rendus détaillés de chacune des sorties qui ont eu lieu dans les quartiers.

Sommaire

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Réalisation d'une charte de qualité pour les espaces publics de la commune d'Auby

Pourquoi une charte de qualité pour les espaces publics d'Auby ? p.7

I. Méthodologie proposée par le CAUE pour la réalisation de la charte p.9

II. Vers la définition d'un vocabulaire urbain p.11

- Introduction p.11
- 1. Diagnostic du vocabulaire urbain p.11
- 2. Les grandes orientations de la charte p.12
- 3. Propositions et choix du vocabulaire urbain p.13
- 4. Synthèse p.13

III. Un outil au service de la pré-opérationnalité p.15

- Introduction p.15
- 1. Rappel des problèmes soulevés p.15
- 2. Principes et schémas d'aménagement p.15
- 3. Synthèse p.15

IV. La mission de maîtrise d'œuvre p.17

- 1. Le dispositif de suivi et de pilotage p.17
- 2. Partager tout au long de la démarche p.17
- 3. Présentation de l'offre p.18
- 4. Composition attendue de l'équipe p.18
- 5. Durée de la mission p.18
- 6. Déroulement de la consultation p.18
- 7. Personnes contacts p.18

Sommaire

Phase préalable pour l'élaboration d'une charte de qualité pour les espaces publics d'Auby

Analyse partagée

Echelle territoriale

- > Auby dans son territoire** **p.23**
- La situation géographique p.24
 - La commune dans son environnement p.25

Echelle communale

- > Les éléments identitaires** **p.28**
- > Les évolutions historiques** **p.29**
- L'évolution urbaine p.29
 - L'évolution industrielle p.30
 - L'évolution naturelle p.31
- > Impacts générés par les évolutions** **p.32**
- Impacts urbains, industriels et naturels p.32
 - Impacts paysagers p.33
- > Carte des potentialités** **p.36**

Le point de vue des acteurs

Le point de vue des élus

- > Le point de vue des élus** **p.39**
- Les outils à caractère stratégique p.40
 - La commune dans son environnement p.41

Le point de vue des habitants

- > Le point de vue des habitants** **p.42**
- Réunion de concertation : éléments de méthode p.42
 - Synthèse des réunions de concertation p.43

Documents additionnels

- > Documents de sensibilisation** **p.45**
- Présentation de l'Analyse partagée
 - > Réunion publique du 16/05/2006 p.46
 - Présentation de la synthèse des réunions de concertation
 - > Réunion publique du 27/10/2006 p.50
- > Comptes-rendu des réunions de concertation** **p.53**
- Dépliant distribué aux habitants lors des réunions de concertation p.54
 - Asturias p.56
 - Bon Air p.61
 - Carbonisation - Potasserie p.66
 - Casimir - Parmentier p.71
 - Centre-ville p.76
 - Champ Fromentin p.81
 - Commerçants p.86
 - Grand Marais p.89
 - Justice p.94
 - La Vallée p.97
 - Moulin p.101

Pourquoi une charte de qualité pour les espaces publics d'Auby ?

La commune d'Auby est actuellement engagée dans de nombreux projets, études et montages d'outils¹, notamment :

- *Des outils à caractère stratégique au niveau territorial :*
 - le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis,
 - le Plan de déplacements urbains de l'Agglomération Douaisienne.
- *Des outils à caractère stratégique au niveau communal :*
 - Le Plan Local d'Urbanisme (réalisé),
 - Le Plan lumière (en cours d'élaboration),
 - Le Micro-Plan de Déplacements Urbains (réalisé),
 - Le FISAC (dispositif en cours).
- *Des études au niveau communal :*
 - La "phase préalable pour l'élaboration d'une charte de qualité pour les espaces publics" réalisée par le CAUE du Nord en 2006 (Cf. Annexes),
 - L'étude FDAN Environnement (en cours d'élaboration),
 - L'Opération de Renouvellement Urbain qui concerne le centre-ville (étude terminée).

Les élus de la commune ont récemment requalifié la Place de la République. Ce grand projet traduit les aspirations d'une municipalité qui ambitionne de :

- faire renaître une culture urbaine des espaces publics,
- rehausser le niveau qualitatif et l'identité des espaces publics sans perdre de vue la dimension contemporaine,
- requalifier les espaces publics en prenant mieux en compte la diversité des usages et les demandes des habitants.

Ces ambitions s'appuient sur un constat dressé par les élus :

- la commune présente un fort potentiel d'espaces publics et naturels qui sont peu ou pas valorisés,
- les espaces publics posent des problèmes de gestion et d'entretien,
- les habitants ont des attentes et des exigences sur la qualité de leur cadre de vie.

De plus, les élus sont conscients que ces espaces publics sont :

- des lieux de vie majeurs qui se doivent de répondre aux besoins des habitants,
- des espaces de partage qui appartiennent à tous (on doit pouvoir se les approprier tout en les laissant aux autres). Ils mettent en relation les lieux et les hommes et sont donc porteurs de valeurs culturelles et urbaines, de lien social,
- des éléments majeurs de la qualité du cadre de vie et de l'image que la ville donne d'elle-même. Ils articulent la ville et la structure. Les places et les jardins, les avenues et les grandes voies permettent de la comprendre, d'appréhender son fonctionnement et de s'y repérer. Par l'ancienneté de leurs tracés, les espaces publics appartiennent aussi au patrimoine majeur de la commune et participent de son identité.

C'est pour toutes ces raisons, que les élus souhaitent mettre en place une charte de qualité pour les espaces publics. Ils attendent un outil stratégique et pré-opérationnel qui permettent de guider leurs actions, celles des services communaux et le travail des concepteurs urbains tout au long de la démarche de projet.

La Charte de qualité pour les espaces publics doit être un

outil au service d'une reconquête des espaces publics de la commune. Pour cela, elle doit répondre à trois enjeux spécifiques :

- **Identité communale et diversité des ambiances**

La commune d'Auby, ville industrielle et minière, se caractérise par la diversité de ses ambiances, de ses paysages et de l'histoire de ses quartiers. La production des espaces publics se doit de refléter cette variété. Dans le même temps, l'aménagement des espaces publics doit signifier l'appartenance au territoire communal. Le premier enjeu est donc un paradoxe : la charte devra permettre d'harmoniser les aménagements tout en tenant compte des singularités des lieux et des ambiances.

- **Urbanité et qualification des espaces publics**

La charte doit participer à une restauration de l'urbanité - c'est-à-dire à la restauration d'un savoir-vivre ensemble - dans la commune. Il doit être agréable de se trouver dans l'espace public, de le parcourir, de s'y arrêter ou de le traverser. La charte accordera une importance particulière à l'agrément des lieux et à leur requalification. Dans cette optique, elle développera des principes permettant d'atteindre un haut niveau d'exigence envers l'élégance des articulations, la richesse de la composition, la beauté des matières, ou encore la précision des détails. Cette ambition esthétique sera rendue compatible avec la diversité des situations et des contextes rencontrés sur la commune.

- **Qualité du vocabulaire urbain et économie du projet**

La charte doit définir un vocabulaire urbain. Celui-ci doit être qualitatif et riche dans son expression. Il doit aussi être cohérent - l'association des éléments produisant un effet harmonieux - et permettre une diversité des usages. Pour autant, ses coûts de mise en œuvre, de gestion et d'entretien devront être limités et en adéquation avec les finances de la commune.

¹ Dans un souci évident de mise en cohérence, l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour mener la présente étude aura à tenir compte des travaux en cours.

I. Méthodologie proposée par le CAUE pour la réalisation de la charte de qualité des espaces publics

La Commune d'Auby a sollicité l'appui du CAUE du Nord (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'aider à réaliser une charte de qualité pour ses espaces publics.

En concertation avec les élus, le CAUE a proposé de développer ce travail en 3 phases.

I. Phase préalable

En amont de toute consultation, la réalisation d'une "phase préalable" devait répondre à quatre objectifs :

- constituer un socle de connaissance pour fonder une culture commune,
- repérer les problèmes et les potentialités des quartiers,
- impliquer la population dans la démarche par le biais d'une large concertation,
- affiner les objectifs et cadrer les attendus de la charte.

L'ensemble de cette "phase préalable" est joint en annexe du présent cahier des charges et se structure en trois parties :

L'Analyse partagée (annexe 1)

Elle présente sous la forme d'un cahier technique largement illustré :

- Le territoire dans lequel s'inscrit la commune,
- Les évolutions historiques de la commune (urbaine, industrielle et naturelle),
- Les impacts générés par ces évolutions (avec un développement particulier sur le paysage communal),
- La carte des potentialités de la commune.

Le Point de vue des acteurs (annexe 2)

Cette partie présente sous la forme d'un cahier technique une synthèse du point de vue :

- des élus (outil à caractère stratégique, actions, études et projets majeurs),
- des habitants (synthèse des réunions de concertation).

Les Documents additionnels (annexe 3)

Cette partie regroupe l'ensemble des documents produits pendant la phase préalable :

- Les documents de sensibilisation présentés à la population sous la forme de powerpoint,
- Les comptes rendus des 11 réunions de concertation.

L'équipe de maîtrise d'œuvre s'appuie sur cette phase préalable pour la réalisation de la charte de qualité des espaces publics (phase II - Vers la définition d'un vocabulaire urbain).

Après en avoir pris connaissance, l'équipe de maîtrise d'œuvre en réalise une synthèse. Cette étape vise à permettre au comité de pilotage de s'approprier ou de se réapproprier les problèmes et les enjeux soulevés lors de cette première phase. Dans cette optique, l'équipe de maîtrise d'œuvre réalise une synthèse claire et succincte du travail réalisé : elle met en avant les éléments de connaissance, les amende et/ou les enrichit, rappelle les grands problèmes soulevés lors des réunions de concertations et met en perspectives les enjeux qu'elle a perçu dans cette phase préalable.

II. Vers la définition d'un vocabulaire urbain

Cette deuxième phase doit conduire au développement d'une charte de qualité pour les espaces publics d'Auby c'est-à-dire à la définition d'un vocabulaire urbain tenant compte de l'identité communale. Dans cette phase d'études, l'équipe de maîtrise d'œuvre réalise une approche du :

- vocabulaire urbain par thèmes,
- du territoire communal par typologie d'espaces publics et par ambiances,

III. Un outil au service de la pré-opérationnalité

Pour cette troisième phase d'études, le bureau d'études doit démontrer la pré-opérationnalité de la charte en la croisant avec les deux principales problématiques soulevées par les habitants lors des réunions de concertation (la sécurité routière et la sécurité et l'accessibilité des différents usagers).

II. Vers la définition d'un vocabulaire urbain

Introduction

Pour cette deuxième phase, le prestataire devra respecter un programme d'études en 4 étapes :

1. Un diagnostic du vocabulaire urbain,
2. Les grandes orientations de la charte,
3. Propositions et choix du vocabulaire urbain,
4. Synthèse de la 2^{ème} phase d'études.

Le maître d'œuvre devra respecter trois thèmes concernant le vocabulaire urbain (Cf. PowerPoint du 27/10/2006 - Synthèse des réunions de concertation) :

- Thème 1 - Le mobilier urbain,
- Thème 2 - La palette végétale,
- Thème 3 - Les matériaux au sol.

11

Pour chacun de ces thèmes, il devra distinguer les éléments de vocabulaire urbain pour chaque typologie d'espaces publics, à savoir :

- les parcs, squares, jardins,...
- les places,
- les routes principales et secondaires,
- les cheminements piétons des trames verte et bleue,
- les abords des équipements publics,
- les équipements sportifs,
- les lieux stratégiques (entrées de ville, pont et passerelle).

Au terme de cette phase d'études, il sera demandé au prestataire de réaliser une synthèse générale.

1. Un diagnostic du vocabulaire urbain

Le prestataire a la charge de préciser le diagnostic partagé établi lors de la "phase préalable" par le CAUE (Cf. annexes). Il réalise un inventaire exhaustif du vocabulaire urbain.

Il doit aussi rechercher les éléments de vocabulaire urbain qui auraient pu être validés par la commune lors d'études récentes, notamment dans le cadre de l'étude FAN Environnement.

L'équipe mandataire présente les trois thèmes du diagnostic du vocabulaire urbain sous la forme de planches largement illustrées (notamment par des cartes) et commentées. Le maître d'œuvre doit veiller à présenter des documents pédagogiques et aisément partageables avec le comité de pilotage.

Thème 1 - Le mobilier urbain ¹

Lors de la phase préalable, il a été mis en avant que le mobilier urbain :

- était hétérogène et peu robuste,
- présentait un design un peu daté,
- était mal adapté aux usages et aux attentes des habitants,
- manquait de référence à l'histoire de la ville (Auby, cité du zinc),
- était en mauvais état et très souvent en quantité insuffisante dans les espaces publics,...

¹ Le terme mobilier urbain est entendu ici dans un sens générique. Les multiples éléments de détail qui constituent le mobilier urbain sont par exemple : les abribus, barrières, plots, bancs, poubelles, cuboverres, lampadaires, jardinières, panneaux d'informations et plan de ville, plaque de rue et entrée de ville, panneaux de jalonnement d'itinéraire, signalétique (pour parc et jardins, commerces, équipements publics et bâtiments communaux), etc. (liste non exhaustive).

Dans le cadre de l'inventaire, l'équipe mandatée distingue les différents éléments de mobilier urbain par typologie d'espaces publics. Elle réalise ensuite une analyse de ces éléments par rapport :

- à leurs caractéristiques (style, matériaux, couleur, pérennité de l'aspect, résistance au vandalisme,...),
- à leur intégration dans la composition des espaces publics et leur cohérence dans le site,
- aux problèmes d'usages,
- aux problèmes de gestion et d'entretien,
- ...

Thème 2 - La palette végétale

L'étude réalisée par le CAUE et la concertation avec les habitants ont mis en avant que la palette végétale :

- était hétérogène,
- offrait des essences mal adaptées en milieu urbain,
- ne tenait pas toujours compte des lieux, des entités et des ambiances paysagères,

Lors de l'inventaire, le prestataire est amené à distinguer les éléments de la palette végétale par type d'espaces publics, tel que :

- les caractéristiques des composants de la palette végétale (essence, type, hauteur,...),
- la cohérence des composants de cette palette par rapport aux ambiances et au site,
- les problèmes d'entretien.

11

Thème 3 - Les matériaux au sol

L'étude menée par le CAUE et les sorties réalisées avec les habitants ont mis en évidence des problèmes liés aux matériaux au sol. En effet, il a été constaté que ceux-ci :

- étaient hétérogènes et peu qualitatifs,
- manquaient souvent de confort d'usages,
- n'étaient pas adaptés aux lieux et aux ambiances,

Par ailleurs, les habitants et les élus ont remarqué que le traitement des limites n'était pas très qualitatif (seuils, trottoirs, passage protégé, cuvettes aux pieds des arbres,...).

Le travail demandé au prestataire est, d'une part, la réalisation d'un inventaire des différents matériaux au sol par typologie d'espaces publics et, d'autre part, une analyse argumentée :

- 12 - des caractéristiques des différents matériaux au sol (type, dimensions, traitement de surface, pérennité de l'aspect, conservation de l'adhérence,...),
- de la cohérence de ces matériaux dans leur environnement.

» Synthèse du diagnostic du vocabulaire urbain

A l'issue de cette première étape, l'équipe de maîtrise d'œuvre élabore une synthèse visant à mettre en perspective l'ensemble du diagnostic du vocabulaire urbain. Cette synthèse doit servir de base au travail sur les grandes orientations de la charte (étape suivante). Elle doit donc être particulièrement soignée dans ses contenus et sa rédaction. Elle doit aussi être pédagogique pour être aisément partageable avec le comité de pilotage, et par la suite, avec les différents publics.

Il est demandé à l'équipe retenue de :

- synthétiser le diagnostic du vocabulaire urbain par am-

biances paysagères² (Cf. phase préalable, CAUE, les ambiances paysagères),

- dégager, en concertation avec le comité de pilotage, quels sont les lieux, les typologies d'espaces publics et les ambiances qui méritent d'être valorisés et traités de manière spécifiques.

La validation de la synthèse du diagnostic du vocabulaire urbain par le comité de pilotage est obligatoire. L'équipe mandataire ne peut pas débiter l'étape suivante sans une validation explicite de sa part.

2. Les grandes orientations de la charte

Cette deuxième étape vise à répondre aux enjeux identifiés lors du diagnostic. Elle doit permettre d'organiser un débat avec le comité de pilotage sur les grandes orientations que la charte de qualité des espaces publics doit prendre en considération. En effet, cet échange, axé autour des spécificités paysagères de la commune, de son histoire et de ses potentialités (Cf. analyse partagée CAUE) a pour objectif de renforcer et de valoriser l'identité culturel et historique de la commune.

En fonction des principes retenus lors de la synthèse du diagnostic, il est demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre de proposer des orientations argumentées. Ces orientations concernent le vocabulaire urbain des lieux, typologies d'espaces publics et/ou ambiances mis en avant dans l'étape précédente. Ces orientations, animées par l'équipe de maîtrise d'œuvre, sont débattues au sein du comité de pilotage.

² Il nous semble essentiel que la mise en place d'une charte de qualité des espaces publics s'appuie sur une connaissance fine des évolutions historiques et des ambiances paysagères. Cette connaissance doit permettre d'adapter la charte à l'identité de chacun des quartiers et de veiller à sa cohérence sur l'ensemble de la commune.

» Synthèse des grandes orientations de la charte

Au terme des débats, une fois les orientations validées par le comité de pilotage, l'équipe de maîtrise d'œuvre réalise par thème, une synthèse cartographique des orientations de la charte.

Cette synthèse doit servir de base pour développer les propositions et le choix du vocabulaire urbain (étape suivante).

Il est demandé à l'équipe retenue de synthétiser les orientations par :

- thèmes,
- lieux, typologies d'espaces et/ou ambiances (selon les choix retenus par le comité de pilotage).

Ces éléments sont restitués sous la forme d'une carte et d'un tableau de synthèse.

Cette synthèse doit donc être particulièrement soignée dans ses contenus et sa rédaction. Elle doit aussi être pédagogique pour être aisément partageable avec le comité de pilotage, et par la suite, avec les différents publics.

La validation de la synthèse des orientations de la charte par le comité de pilotage est obligatoire. L'équipe mandataire ne peut pas débiter l'étape suivante sans une validation explicite de sa part.

3. Propositions et choix du vocabulaire urbain

Cette troisième étape vise à déterminer le choix du vocabulaire urbain.

Sur la base du diagnostic du vocabulaire urbain et des grandes orientations retenues, l'équipe mandataire élabore différentes propositions de vocabulaire urbain pour les différents lieux, typologies d'espaces publics et/ou ambiances mis en avant dans la synthèse du diagnostic. Celles-ci sont argumentées en s'appuyant sur les orientations définies dans l'étape précédente.

Ces propositions mettent en avant les caractéristiques du vocabulaire urbain et abordent aussi les questions relatives au domaine d'utilisation, à la gestion et à l'entretien, à l'économie du projet,... Par exemple pour :

- 13 - le mobilier urbain (matériaux, couleur, pérennité de l'aspect, résistance au vandalisme,...),
- la palette végétale (essence, type, hauteur,...),
- les matériaux au sol (type, dimensions, traitement de surface, pérennité de l'aspect, conservation de l'adhérence,...).

Ces propositions peuvent être présentées sous forme de grilles relativement élaborées et soignées pour permettre au comité de pilotage de bien évaluer leur qualité.

Ces propositions, animées par l'équipe de maîtrise d'œuvre, sont débattues au sein du comité de pilotage.

» Synthèse : choix du vocabulaire urbain

Au terme des débats, un choix de vocabulaire urbain est retenu par le comité de pilotage. Le mandataire réalise alors une synthèse en fonction des différents lieux, des typologies d'espaces publics et/ou ambiances mis en avant dans la synthèse du diagnostic. Il décrit les caractéristiques de chaque élément de vocabulaire urbain.

4. Synthèse

Au terme de la deuxième phase d'études, l'équipe de maîtrise d'œuvre réalise une synthèse générale.

Elle reprend l'ensemble des synthèses des étapes précédentes (diagnostic du vocabulaire urbain, grandes orientations de la charte, propositions et choix du vocabulaire urbain) et les articulent de manière à permettre une compréhension de l'ensemble du processus.

La communication de ce document doit être particulièrement soignée puisqu'il doit servir de base pour la deuxième phase d'études.

III. Un outil au service de la pré-opérationnalité

Introduction

A l'issue de la 2^{ème} phase d'études qui a permis la définition d'un vocabulaire urbain, il s'agit ici de montrer, par le choix d'exemples représentatifs, comment la charte de qualité des espaces publics peut faciliter la mise en place d'actions concrètes sur le terrain en s'articulant avec d'autres outils.

Lors cette démonstration, il est demandé au bureau d'études de s'inspirer des études en cours et des problématiques soulevées par les habitants et les élus (Cf. documents Analyse partagée & Point de vue des acteurs).

15 Pour permettre à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appréhender rapidement les problèmes soulevés par les habitants en lien direct avec la charte, nous présentons une rapide synthèse de ces éléments.

1. Rappel des problèmes soulevés

Les 11 réunions de concertation ont mis en évidence un certain nombre de problèmes que nous avons regroupé en cinq thématiques :

- l'interface public / privé,
- le patrimoine,
- les friches et les délaissés,
- le dialogue et la citoyenneté,
- les mobilités et les déplacements.

Pour mémoire, nous faisons un rappel des problématiques en lien avec les mobilités et les déplacements.

- Sécurité routière et place de la voiture
 - la vitesse des automobilistes,
 - le manque d'organisation du stationnement.
- Sécurité et accessibilité des différents usagers
 - des traversées difficiles des routes principales,
 - un stationnement anarchique sur les trottoirs,
 - une cohabitation difficile entre piétons et 2 roues,
 - une discontinuité des itinéraires,
 - un manque de prise en compte des personnes à mobilité réduite, des poussettes,...
 - un manque d'éclairage du domaine public.
- Enclavement des quartiers de la rive droite
 - des problèmes d'accessibilité liés au canal et la voie ferrée.
- Mobilités et stationnement au centre ville
 - un manque d'organisation du stationnement des personnes travaillant dans le centre,
 - un manque de stationnement pour les vélos,
 - une place difficile pour le piéton.

Parmi l'ensemble les problèmes soulevés, la sécurité routière et la place de la voiture, la sécurité et l'accessibilité des différents usagers, nous apparaissent comme les plus appropriés à cette démonstration. En effet, ces préoccupations majeures sont actuellement en cours de réflexion à travers le développement d'un PDU et d'un Plan lumière.

2. Principes et schémas d'aménagement

Une fois les problématiques actées, l'équipe de maîtrise d'œuvre détermine, en concertation avec le comité de pilotage, les situations ou les sites représentatifs qui feront l'objet de la démonstration. L'objectif de cet exercice est d'établir des liens entre la charte, les outils (PDU, Plan lumière,...) et les réalisations sur le terrain.

Une fois ces quelques "situations" représentatives validées, le bureau d'études propose, pour chacune d'entre elles, des principes d'aménagement. Ces principes sont proposés sous la forme de schémas et d'illustrations et doivent être argumentés.

Ces différentes "situations" doivent rendre compte :

- de l'inscription des différents modes de déplacements dans l'espace public,
- de l'implantation des éléments de mobilier urbain et des composants de la palette végétale,
- des matériaux aux sols et des usages,
- ...

Tous ces éléments doivent être argumentés.

Si nécessaire, l'équipe de maîtrise d'œuvre précise ces schémas par des détails d'aménagement. Il s'agit là, de rendre compte de l'utilisation de la charte.

3. Synthèse générale

A l'issue de cette troisième phase d'études, l'équipe d'études réalise une synthèse générale du travail réalisé.

Cette synthèse reprend les éléments de synthèse de la deuxième phase ainsi que les schémas et les principes développés dans la 3^{ème} phase d'études.

IV. La mission de maîtrise d'œuvre

1. Le dispositif de suivi et de pilotage

La maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage de cette étude est assurée par la commune d'Auby, représentée par son Maire, Monsieur Freddy KACZMAREK.

Monsieur le Maire, les adjoints et les services communaux garantissent la coordination de cette étude.

Le CAUE du Nord (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) assurera un accompagnement pendant la durée de l'étude pour poursuivre un partenariat en place depuis un an.

Le comité de pilotage

17

Un comité de pilotage sera constitué à l'initiative de la municipalité. Il regroupera des élus et des membres des services ainsi que toute personne que le maître d'ouvrage souhaiterait voir associer (partenaires techniques et institutionnels, membres associatifs ou riverains par exemple). Le comité de pilotage assurera le suivi de la présente étude tout au long de son déroulement.

La constitution précise du comité de pilotage sera fixée au démarrage de l'étude, par la municipalité d'Auby, notamment en ce qui concerne le caractère plus ou moins ponctuel de l'implication des différents partenaires.

Les modalités pratiques d'organisation et de déroulement de la future étude (notamment en ce qui concerne les documents et les études disponibles, la composition précise du comité de pilotage, les délais de l'étude, le rythme des réunions de travail et celles du comité de pilotage) seront discutées lors d'une réunion préliminaire rassemblant, outre le maître d'ouvrage et le mandataire choisi, un représentant du CAUE.

2. Partager tout au long de la démarche

Comptes-rendus et rendus intermédiaires

Le mandataire rédige un compte-rendu de chaque réunion qu'il adresse à chacun des membres du comité de pilotage. Ces comptes-rendus sont succincts et mentionnent les points abordés en commun, le nom des personnes présentes, le relevé des décisions du comité de pilotage. Ils fixent aussi le prochain ordre du jour, la date de la prochaine réunion et s'appuient sur les documents produits dans le cadre de l'étude.

De même, afin de permettre un meilleur suivi du déroulement de l'étude par le maître d'ouvrage et par ses différents partenaires, des rendus intermédiaires facilement reproductibles sont formalisés par le maître d'œuvre à chacune des phases constituant l'étude. Ils sont remis au maître d'ouvrage et au CAUE.

La concertation

Dès 2003, la commune s'est donnée les moyens de concerter sa population avec l'embauche d'une chargée de mission concertation. Celle-ci mène, tous les mois, des "ateliers citoyens" avec la population pour créer du lien entre population et services communaux. Lors de la phase préalable, la commune s'est logiquement engagée dans une démarche concertée. Elle souhaite naturellement poursuivre dans ce sens pour la réalisation de la charte de qualité des espaces publics.

L'équipe de maîtrise d'œuvre décrira dans sa proposition de mission la méthode et les outils de concertation qu'elle préconise pour la réalisation de la charte de qualité pour les espaces publics : nombre et type de réunions, exposition,...

Rendu final

Au terme de l'étude, l'équipe de maîtrise d'œuvre a la charge de réaliser deux documents :

- **Un document technique** c'est-à-dire la "Charte de qualité pour les espaces publics d'Auby". Ce document est destiné aux élus, techniciens des services et aux partenaires.

Il s'agit ici de présenter sous sa forme définitive l'outil technique qui va guider l'action des élus, des services communaux et des concepteurs urbains.

Il est préférable que les choix concernant le logiciel, le format de page, la charte graphique, la réalisation d'un ou de plusieurs documents... soient déterminés avec le comité de pilotage en début d'études pour éviter une mise en page supplémentaire.

Ce document se scinde en deux parties :

1. La charte de qualité pour les espaces publics

Elle reprend au minimum les synthèses :

- du diagnostic du vocabulaire urbain,
- des orientations de la charte,
- du vocabulaire urbain,
- des principes et les schémas d'aménagement,

2. Les annexes

Elles contiennent les débats et les éléments produits pendant les étapes :

- diagnostic du vocabulaire urbain,
- grandes orientations de la charte,
- propositions et choix du vocabulaire urbain.

Ce document est à rendre en six exemplaires papier, dont un reproductible, et sous forme numérique (un cd-rom contenant le fichier au format original et au format PDF).

17

- **Un document pédagogique** destiné à communiquer, sensibiliser et informer sur la "Charte de qualité pour les espaces publics d'Auby".

Ce document peut se présenter sous la forme d'un diaporama, d'un "carnet" ou de fiches,... Quelle que soit la forme choisie, ce document devra être suffisamment clair, synthétique et facilement consultable pour permettre une prise de décision rapide des élus lors des projets d'aménagement.

Le prestataire apportera un soin particulier à la forme et au fond de la présentation de ce document pour qu'il puisse être exploité par les services de la communication et de sensibilisation de la commune pour la réalisation d'exposition, d'intégration sur le site internet, de publication,...

Ce document reprend de manière pédagogique :

- les conclusions du diagnostic du vocabulaire urbain,
- les orientations de la charte,
- le choix du vocabulaire,
- les principes et les schémas d'aménagement.

Ce document est à rendre en six exemplaires papier, dont un reproductible, et sous forme numérique (un cd-rom contenant le fichier au format original et au format PDF).

3. Présentation de l'offre

- Composition de l'équipe et positionnement des compétences dans l'organisation du travail,
- Références communes à l'ensemble des membres de l'équipe (une référence sur une charte de qualité des espaces publics serait appréciée),
- Une note expliquant :
 - la méthodologie proposée et l'approche du sujet,
 - les modalités d'échanges proposées avec la maîtrise d'ouvrage (mode de concertation, validation,...),
 - les supports de partage et de restitution envisagés (communication interne et externe),
- Les coûts et délais de réalisation de l'étude.

4. Composition attendue de l'équipe

Les compétences principales

Au regard des problématiques abordées dans le présent cahier des charges, les compétences requises pour cette étude sont celles d'un architecte et d'un paysagiste. L'un des deux aura aussi la compétence d'urbaniste et sera mandataire de l'étude. Les références dans ce type d'études seront appréciées ainsi qu'une bonne maîtrise de la conduite de réunion de concertation et de sensibilisation.

Compétences appréciées

Au regard du sujet, le mandataire peut vouloir associer ponctuellement d'autres compétences (par exemple, une agence de communication,...). Il argumentera ces choix dans sa note méthodologique.

5. Durée de la mission

La durée de la mission sera de **8 mois** au maximum à l'issue de la première réunion.

6. Déroulement de la consultation

La date limite de dépôt de la proposition de mission en

Mairie est le

Le dossier de candidature est à adresser à :

Monsieur le Maire d'Auby

Mairie d'Auby

3 rue du Général de Gaulle

59950 AUBY

7. Personnes contacts

Mairie d'Auby :

- Mlle Véronique De Rouck

- T. 03 27 99 60 60

CAUE : Christophe Grandjacques

- architecte, chargé d'études

- T. 03 20 57 67 67